

Activité Véloroute Portneuvoise!

Le samedi 9 septembre 2023 aura lieu une activité mettant en vedette la Véloroute Portneuvoise!



Chacune des municipalités traversées par la Véloroute invite ses citoyens et citoyennes à participer à cette grande balade à destination de Saint-Thuribe.

Gilbertains et Gilbertaines : nous vous invitons à participer à cette belle activité gratuite! Pour faciliter l'organisation, nous vous demandons de vous inscrire auprès de la Municipalité d'ici le 5 septembre à : info@saint-gilbert.ca.

Le départ familial pour les municipalités plus éloignées de la destination se fera à 10h00 à l'hôtel de ville de Saint-Casimir (rendez-vous à 9h30), avec escorte des pompiers pour votre sécurité! Vous pourrez y laisser votre voiture pour partir vers le lieu de la fête, où de l'animation et un service de restauration seront offerts.

Plus de détails vous seront donnés dans Le Gilbertain du mois d'août mais d'ici là, inscrivez cette date à votre agenda!

GALA DE LUTTE 8 SEPTEMBRE 2023

19H30

À L'ÉCOLE SECONDAIRE
DE SAINT-MARC



ACHAT EN LIGNE,
AUPRÈS DES
MEMBRES DE LA
FONDATION
ET À LA PORTE

20%
10% 12-17 ANS



Le Gilbertain

Juillet 2023

saint-gilbert.ca

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



Mot du maire



Chers concitoyens et concitoyennes,

Le festival de la pétanque 2023 est maintenant derrière nous et a été un franc succès. Je peux même vous dire que plusieurs maires de la MRC de Portneuf qui ne connaissaient pas déjà le festival autrement que par son nom sont repartis impressionnés par ce qu'ils y ont vu et vécu. Pour ceux qui sont curieux, c'est l'équipe de Plomberie Alex Gravel qui a eu l'honneur d'éliminer l'équipe de maires de la MRC de Portneuf dont je faisais partie. Félicitations! Mais de façon plus sérieuse, je tiens à dire au nom de nous tous un gros bravo aux gagnants du tournoi de cette année : l'équipe de **Thomas Trottier** dans la catégorie familiale et l'équipe de **Létourneau & Boutin** dans la catégorie commerciale. Bravo! Au final, soyons tous fiers d'avoir contribué, ne serait-ce que par votre présence, à faire rayonner Saint-Gilbert encore un peu plus sur une carte tout en ayant un plaisir fou à le faire.

Sur un sujet plus ordinaire, j'ai reçu dernièrement les coûts 2023 d'enfouissement et de recyclage de la régie verte. Je crois que ces chiffres sont intéressants, car ils reflètent ce qu'il nous en coûte directement sur nos taxes de déchets municipales. Voici les chiffres de la régie pour 2023 :

- Les déchets non recyclables et non compostables (le bac noir) coûtent 183,65\$/tonne à enterrer dans le site d'enfouissement.
- Les déchets recyclables (bac vert) coûtent 364,53\$/tonne à recycler. Cependant, une subvention de 90% de Recyc-Québec ramène ce prix à seulement 36,45\$/tonne recyclé.
- Les matières organiques (bac brun) coûtent 194,14\$/tonne à traiter. Cependant, une autre subvention, qui cette année revient à environ 44%, fait descendre ce prix à 108,22\$/tonne.

Pour récapituler de façon très simple, voici le prix réellement chargé sur nos taxes de déchets municipales :

- Déchets du bac noir : **183,65\$/tonne**
- Recyclage du bac vert : **36,45\$/tonne**
- Compost du bac brun : **108,22\$/tonne**

Remarquez et notez ces faits intéressants : Recycler dans le bac vert coûte **147,20\$/tonne de moins** (183,65\$ - 36,45\$) que de jeter nos déchets dans le bac noir. Et composter dans le bac brun coûte **75,43\$/tonne de moins** (183,65\$ - 108,22\$) que de les jeter dans le bac noir.

Puisque ces prix sont directement chargés sur nos taxes municipales, nous pouvons tous contribuer en recyclant et en compostant mieux pour, au meilleur des cas, réduire nos taxes municipales de déchets et, au pire, réduire grandement leur augmentation future en réalisant, tous ensemble, que c'est non seulement un bon geste pour l'environnement, ce que nous savons tous déjà, mais qu'en plus, chaque fois que nous jetons quelque chose dans le bac noir qui ne devrait pas y être, c'est l'équivalent de jeter une poignée de change de notre portefeuille à la poubelle. Prenons le temps de réfléchir à ce fait collectivement. Je vous invite à visiter le site de Recyc-Québec « Ça va où? », cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ qui peut vous guider pour jeter la bonne chose dans le bon bac. Faisons tous des économies de taxes!

Sincèrement vôtre, Daniel Perron, maire St-Gilbert.



Conseil Paroissial de Pastorale

Saint Gilbert

Bonjour à Toutes et à Tous

Voici les Messes célébrées à l'Église de St-Gilbert Dimanche le 23 juillet à 11 h.

Parents défunts	Rose-Alma & Adrien
Laurette Chamberland	Famille Ghislaine & Raymond Groleau
Carmelle Robitaille Marcotte	Famille Raymond Groleau
Robert Lavoie	Famille Raymond Groleau
Marcel Gignac	La Famille
Claire, Ange-Albert & Arthur Julien	Leur sœur Annette

Juillet

Le mois de juillet est dédié à la Bonne Sainte Anne, la mère de la Vierge Marie. Sa Fête est le 26 juillet. Pendant le mois de juillet, il y a beaucoup d'activités à la Basilique de Ste-Anne de Beaupré : messes, prières, neuvaine et récitation du Chapelet et du Rosaire.

Ayons une grande dévotion et une grande confiance à cette Grande & Bonne Ste-Anne.

Vacances

Nous sommes dans le temps des vacances : cela signifie congé, repos, liberté.

N'oublions pas la prudence sur la route ou les cours d'eau : un accident est si vite arrivé! Baigneurs et amateurs de bateaux, soyez prudents!

Profitons du plein air, de la nature et du beau soleil.

Souhaitons Bonnes Vacances à nos professeurs, aux Étudiants et à tous les parents!

Bonnes vacances à tous. Comité de liturgie par : Annette Julien Gignac



Club Fadoq Saint-Gilbert

Âge d'Or

Bonjour à tous les membres

J'espère que la chaleur ne vous incommode pas trop. C'est très important de bien s'hydrater avec de l'eau de préférence pour rester en forme.

Le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 à MIDI à la salle du CENTRE MUNICIPAL de SAINT-GILBERT, ce sera notre Dîner du 50^{ième} ANNIVERSAIRE de notre CLUB.

Au début du mois d'AOÛT, vous recevrez par la POSTE votre invitation. Vous trouverez à l'intérieur un COUPON-RÉPONSE ainsi qu'une enveloppe adressée et affranchie que vous devrez nous retourner AVANT le VENDREDI 25 AOÛT pour confirmer votre présence au dîner.

On se donne donc RENDEZ-VOUS le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE pour cette occasion mémorable.

Raymond Groleau, président et le COMITÉ du 50^{ième}

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

#1 À 98 rue Principale et route du Moulin

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf n'a malheureusement pas encore terminé la vidange pour les adresses de Saint-Gilbert prévues cette année. La Régie nous informe qu'ils complèteront les adresses manquantes le lundi 24 et mardi 25 juillet.

Merci de votre compréhension



Municipalité de Saint-Gilbert

Résumé de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

Pour plus de détails relativement aux délibérations du conseil, n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la municipalité au www.saint-gilbert.ca

- Assemblée publique de consultation - projet de règlement U-03-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- Assemblée publique de consultation – projet de règlement U-04-2023 relatif aux dérogations mineures
- Adoption du règlement U-03-2023, règlement relatif à la démolition d'immeubles
- Adoption du règlement U-04-2023, règlement relatif aux dérogations mineures
- Adoption du règlement U-05-2023, règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone agroforestière Af/b-1 à même la zone agroforestière Af/c-1
- Adoption du règlement U-06-2023, règlement modifiant le règlement de lotissement numéro U-07-2014 afin d'exiger une largeur maximale pour les terrains partiellement desservis compris dans le périmètre d'urbanisation et dans la zone résidentielle ra/a-1
- Resurfacement de la route du moulin, projet numéro 022061-01, autorisation de paiement du décompte progressif no 1
- Octroi de contrat de fauchage des abords des fossés de la rue Principale, des Érables, Letourneau, du Moulin et Gravel
- Nomination de Mme Mylène Robitaille au poste de directrice générale et greffière-trésorière
- Nomination et révision du contrat de travail de M. Christian Fontaine au poste de directeur général adjoint et inspecteur
- Signataires autorisés pour les effets bancaires
- Nomination des personnes représentant la municipalité sur le comité de suivi de l'eau potable
- Modification au calendrier des séances du conseil de la présente année
- Autorisation de vacances et de fermeture du bureau municipal pour la période estivale
- Appui à la ville de Saint-Marc-des-Carières pour une demande de subvention gouvernementale visant la stabilisation du chemin d'accès aux sources d'alimentation en eau potable
- Aide financière aux activités d'opération pour corporation de développement économique
- Octroi de contrat pour l'aménagement du centre d'innovation
- Vente de biens usagés de la Municipalité de Saint-Gilbert

FERMETURE DU BUREAU POUR LES VACANCES : DU 13 AU 19 AOÛT 2023



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de la séance régulière du 4 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté la résolution 133-07-23 ayant pour objet :

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023 est modifié de manière à prévoir la tenue de la séance ordinaire pour le mois d'août le lundi 7 août 2023 à 20h00.

Le calendrier modifié des séances ordinaires est ici reproduit :

9 janvier*	20h00	4 juillet	20h00
6 février	20h00	7 août	20h00
6 mars	20h00	11 septembre*	20h00
3 avril	20h00	2 octobre	20h00
1 mai	20h00	6 novembre	20h00
5 juin	20h00	4 décembre	20h00

Donné à Saint-Gilbert, ce 20 juillet 2023.

Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO. U-04-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO U-04-2023, RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-04-2023, règlement relatif aux dérogations mineures, et ce, tel que requis à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 67 modifiant les pouvoirs réglementaires des municipalités locales apparaissant dans la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* en matière de dérogation mineure.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal soit le mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0 et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 20 JUILLET 2023.

Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière